QB
275
I6
1886

QB275 I6 1886

IN MEMORIAM
George Davidson
1825-1911

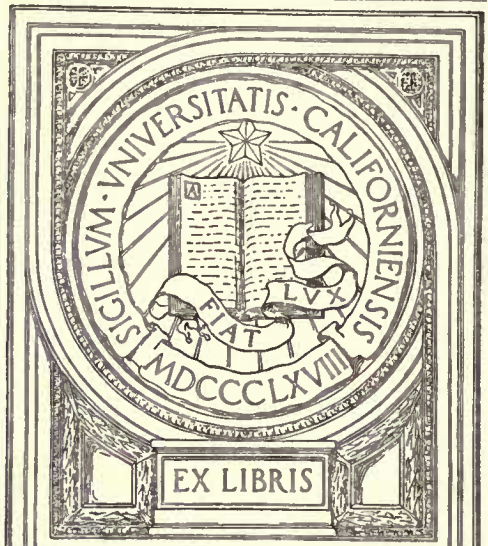

RAPPORT FINANCIER

DE LA

COMMISSION PERMANENTE

DE

L'ASSOCIATION GÉODÉSIQUE INTERNATIONALE

AUX

GOUVERNEMENTS DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES

DE LA CONVENTION DE 1886

RAPPORT FINANCIER

DE LA

COMMISSION PERMANENTE

DE

L'ASSOCIATION GÉODÉSIQUE INTERNATIONALE

AUX

GOUVERNEMENTS DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES

DE LA CONVENTION DE 1886

Davidson bookplate

1886

COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSOCIATION GÉODÉSIQUE INTERNATIONALE

RAPPORT FINANCIER

AUX

GOUVERNEMENTS DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES

DE LA CONVENTION DE 1886

Tirage à part des Comptes-Rendus de la Conférence générale réunie à Bruxelles en automne 1892.

Les rapporteurs ont examiné les comptes de M. le Directeur du Bureau central pour l'exercice de 1891. Ils ont trouvé les dépenses en règle et justifiées par des pièces à l'appui; ils ont pris connaissance des recettes et de l'état des fonds disponibles, soit à la fin de l'exercice de 1891, soit à l'époque actuelle.

1° Après cet examen, nous proposons d'approuver les Comptes de la Commission Permanente de l'Association pour l'exercice de 1891 et de donner décharge pleine et entière à M. le Directeur du Bureau central pour sa gestion, y compris l'expédition à Honolulu.

L'examen des comptes de 1891 et les renseignements donnés par M. le Directeur du Bureau central nous ont montré que les décisions de la Commission Permanente, quant aux dépenses pour l'expédition à Honolulu, ont été exactement suivies. Le total des dépenses pour ce dernier objet s'élèvera en somme ronde à 27375 fr.

Il est vrai que le crédit qui, par le n° 2 des résolutions prises à ce sujet à Fribourg (Voir Procès-Verbaux, p. 94-95), a été accordé pour cette expédition ne dépassait pas la somme de 18750 fr.; mais comme l'autorisation a été donnée en même temps d'accepter, pour couvrir les frais de l'expédition, des subventions de la part de fondations scientifiques ou des dons privés, et comme de cette manière un total de fr. 6341,25 a pu être ajouté aux moyens financiers votés par l'Association, la somme des ressources disponibles pour l'expédition a atteint le montant de

fr. 25091,25

de sorte que le crédit accordé par la Commission Permanente n'a été dépassé que de fr. 2283,75, ce qui, pour une entreprise de cette nature, doit être regardé comme satisfaisant.

Dans ce résultat, nous avons déjà tenu compte d'un surplus de *1125 fr.*, qui, d'après la proposition de M. le Directeur du Bureau central, d'accord avec vos rapporteurs, devrait encore être inscrit au compte de l'expédition pour dédommager M. Marcuse de quelques dépenses qu'il a dû faire au delà des prévisions du contrat conclu avec lui.

I
M520793

D'autre part, il y a une économie réalisée sur les 5000 fr. qui, dans la session de la Commission Permanente à Florence (Voir Procès-Verbaux, p. 27), ont été accordés pour la continuation des observations de latitude en Europe et leur publication en 1892, car en réalité, on n'a dépensé dans ce but jusqu'à l'époque actuelle que 1625 fr.

Le total des actifs de la dotation de la Commission Permanente, à la fin de l'année 1892, sera très probablement d'environ 25000 fr.

En outre, il nous est encore dû, de la part de quelques gouvernements, des arriérés de contributions. Le total de ces arriérés s'élève maintenant à

fr. 11238,06.

c'est-à-dire de la part de la	Grèce	pour 1889, 90, 91, 92	Fr. 1110,—
» »	Serbie	» 1888, 89, 90, 92	1139,87
» »	République Argentine	pour 1889, 91, 92 . . .	840,—
» »	l'Italie	pour 1891, 92	4050,— [1]
» »	États-Unis de l'Amérique du Nord	pour 1890, 91 .	48,19 [2]
» »	»	» 1892 . .	2025,— [2]
» »	Japon	pour 1892	2025,—
			11238,06 [3]

Il est à espérer que la plus grande partie de ces arriérés rentrera d'ici à peu de temps. Le bureau de la Commission Permanente est invité à faire les démarches utiles auprès des représentants de ces États.

2° En conséquence, malgré les grands sacrifices qu'elle a faits, avec un succès si considérable, pour l'initiative dans la question importante des latitudes, l'Association possède encore les moyens financiers suffisants pour consacrer, dans un avenir prochain, quelques mille francs de l'actif disponible évalué ci-dessus à plus de 25000 fr., au développement des déterminations et des recherches concernant la pesanteur, dans le sens des résolutions votées dans la session de Florence.

Nous proposons de donner au bureau de la Commission l'autorisation d'accorder dans ce but la somme nécessaire, jusqu'à concurrence de 5000 fr.

3° Quant à la prévision approximative pour l'exercice de 1893, nous soumettons à la Commission la distribution suivante de la recette réglementaire des 20000 fr.

a) Indemnité du Secrétaire	6250 fr.
b) Frais d'impression, de port et de distribution des publications ordinaires	7500 —
c) Frais divers et imprévus	6250 —
	20000 —

[1] Payé le 3 janvier 1893.

[2] Payé le 2 novembre 1892.

[3] D'après les renseignements ci-dessus, le total des arriérés à la date du 3 janvier 1893 est réduit à fr. 5114,87.

Le Secrétaire.

Dans la prévision des frais divers, il nous paraît justifié par l'état des choses de comprendre l'autorisation accordée au Bureau central de dépenser jusqu'à 3750 fr. dans l'intérêt de la discussion et de la publication des résultats des observations des latitudes, qui seront fournis par différents Observatoires. Il importe en effet d'assurer à la géodésie aussitôt et aussi complétement que possible la connaissance des éléments de réduction qu'il faudra désormais apporter aux déterminations de latitude par suite des mouvements de l'axe terrestre.

Enfin, d'après tous les renseignements qu'ils ont reçus, les rapporteurs vous proposent que les changements de certaines prescriptions de la Convention, relatifs à la gestion financière ou les modifications de certains détails de cette gestion, dont la quatrième résolution de la Commission permanente, dans la session précédente (Voir Procès-Verbaux de Florence, p. 27), a demandé l'étude, soient renvoyés jusqu'au renouvellement de la Convention qui aura lieu en 1896. En effet, il paraît que l'état actuel en question, qui a été introduit par la force des choses avec l'approbation du Gouvernement prussien, ne présente pas d'inconvénients majeurs auxquels il serait urgent de remédier.

Les rapporteurs :

(Signé) Fœrster. (Signé) v. Kalmár.

Comme pièce à l'appui de ce rapport et de celui qui sera soumis à la Conférence générale sur la diminution des contributions pour la prochaine période, M. *Fœrster* a remis des tableaux comparatifs des comptes pour les deux périodes triennales de 1887-89 et 1890-92, ainsi que des contributions exigibles pour chaque année depuis la conclusion de la Convention, le tout arrangé par périodes triennales.

Voici ces tableaux, qui sont conformes aux livres de comptabilité du Bureau central dont ils sont extraits; ils compléteront le Compte-rendu financier de la Commission permanente et faciliteront aux Hauts Gouvernements l'examen de la gestion des ressources qu'ils ont bien voulu accorder à cette œuvre scientifique internationale.

Période triennale 1887-1889.

I. Comptes annuels de gestion.

RECETTES

Contributions conventionnelles pour 1887	Fr. 17050,—	
» » 1888	20400,—	
» » 1889	22950,—	
		Fr. 60400,—
Produit de la vente des publications.		1460,34
		61860,34

DÉPENSES

Indemnité au Secrétaire perpétuel.	Fr. 18750,—	
Pour les mesures des latitudes	3937,50	
Frais d'impression des Comptes-rendus et Rapports . . .	16500,08	
Frais divers (ports, chemin de fer, etc.).	306,47	
		Fr. 39494,05

ACTIFS

Contributions arriérées au 31 décembre 1889	Fr. 9250,—	
Solde actif au 31 décembre 1889	13116,29	
Total des actifs		Fr. 22366,29
		61860,34

II. Compte des contributions capitalisées pour dix ans et autres versements anticipés.

RECETTES

Contributions capitalisées pour dix ans.	Fr. 22950,—
Montant des intérêts	1717,34
Contributions versées par anticipation sur la période triennale suivante. .	300,—
	24967,34

DÉPENSES

Parts contributives empruntées aux versements capitalisés.	Fr. 8100,—
Frais d'achat de fonds publics	461,13
Solde du montant des contributions capitalisées au 31 décembre 1889 . .	16406,21
	24967,34

Période triennale 1890-1892.

I. Comptes annuels de gestion.

RECETTES

Solde actif au 31 décembre 1889.		Fr. 22366,29
Contributions conventionnelles pour les années 1890-92.		64125,—
Produit de la vente des publications		1190,—
Subventions reçues pour l'expédition à Honolulu :		
De la « Landesaufnahme » royale de Prusse	Fr. 3750,—	
Du fonds de Miss Bruce	2591,75	6341,75
		94023,04

DÉPENSES

Indemnité au Secrétaire perpétuel	Fr. 18750,—	
Frais de l'expédition à Honolulu	27393,78	
Dépenses pour les observations de latitude en Europe dans les années 1890-92	9275,—	
Frais d'impression des Comptes-rendus et Rapports . . .	11803,55	
Frais divers (ports, chemin de fer, etc.)	2722,71	
	Fr.	69945,04

ACTIFS

Contributions arriérées au 31 décembre 1892	Fr. 9164,88	
Solde actif au 31 décembre 1892	14913,12	
Total des actifs	Fr.	24078,—
		94023,04

II. Compte des contributions capitalisées pour dix ans et autres versements anticipés.

RECETTES

Solde du montant des contributions capitalisées au 31 décembre 1889 . .	Fr.	16406,21
Contribution capitalisée du Mexique.		4250,—
Montant des intérêts		2520,60
Contributions versées par anticipation sur la période triennale suivante : .		783,19
		23960,—

DÉPENSES

Contributions dues par le Mexique pour les années 1888 et 1889, empruntées au versement capitalisé de cet État	Fr.	1000 —
Parts contributives pour 1890-92 aux versements capitalisés		9990 —
Contributions versées par anticipation dans la période triennale précédente pour être attribuées à la période 1890-92		300 —
Solde du montant des contributions capitalisées au 31 décembre 1892 . .		12670 —
		23960 —

Quant au tableau des comptes pour la période triennale de 1890-92, les résultats de l'exercice de 1892 contenus dans ces comptes ne sont encore que provisoires, mais toutefois assez rapprochés des résultats définitifs; l'examen de ces derniers et la décharge qui s'ensuivra incomberont à la prochaine réunion de la Commission Permanente.

Au tableau comparatif des contributions annuelles qui va suivre, on a ajouté, dans la dernière colonne, le tableau des parts contributives annuelles pour la période triennale commençant avec l'année 1893, calculées en supposant que la Conférence générale ratifiera la diminution de 10 % de ces contributions, qui va lui être proposée. Les nombres imprimés en lettres grasses représentent les parts contributives annuelles à emprunter aux versements capitalisés.

Parts contributives dues pour la dotation de la Commission permanente de

N°	ÉTATS	1887		1888		1889		TOTAL pour la période 1887/89	
		FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.
1	République Argentine	—	—	—	—	300	—	300	—
2	Grand-Duché de Baden	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Bavière	500	—	500	—	500	—	1500	—
4	Belgique	500	—	500	—	500	—	1500	—
5	**Chili**	300	—	300	—	300	—	900	—
6	**Danemark**	300	—	300	—	300	—	900	—
7	France	2250	—	2250	—	2250	—	6750	—
8	Grèce	—	—	300	—	300	—	600	—
9	Hambourg	300	—	300	—	300	—	900	—
10	Hesse-Darmstadt	300	—	300	—	300	—	900	—
11	Italie	2250	—	2250	—	2250	—	6750	—
12	Japon	—	—	2250	—	2250	—	4500	—
13	**Mexique**	—	—	500	—	500	—	1000	—
14	Pays-Bas	300	—	300	—	300	—	900	—
15	Norvège	300	—	300	—	300	—	900	—
16	Autriche-Hongrie	2250	—	2250	—	2250	—	6750	—
17	**Portugal**	300	—	300	—	300	—	900	—
18	Prusse	2250	—	2250	—	2250	—	6750	—
19	**Roumanie**	500	—	500	—	500	—	1500	—
20	Russie	2250	—	2250	—	2250	—	6750	—
21	Saxe	300	—	300	—	300	—	900	—
22	**Suède**	300	—	300	—	300	—	900	—
23	Suisse	300	—	300	—	300	—	900	—
24	Serbie	—	—	300	—	300	—	600	—
25	**Espagne**	1000	—	1000	—	1000	—	3000	—
26	États-Unis de l'Amérique du Nord	—	—	—	—	2250	—	2250	—
27	Wurtemberg	300	—	300	—	300	—	900	—
	Totaux	17050	—	20400	—	22950	—	60400	—
	Contributions arriérées dues au 3 janvier 1893	—	—	299	88	900	—	1199	88
	Par les États	—	—	Serbie		Serbie, Grèce Républ. Argentine			

l'Association géodésique internationale, groupées suivant les périodes triennales.

1890		1891		1892		TOTAL pour la période 1890/92		Prévision des Contributions annuelles pour la période 1893 à 1895	
FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.		FR.
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
450	—	450	—	450	—	1350	—	. . . . .	400
450	—	450	—	450	—	1350	—	. . . . .	400
270	—	**270**	—	**270**	—	**810**	—	Contributions capitalisées . . .	**240**
270	—	**270**	—	**270**	—	**810**	—	» » . . .	**240**
2025	—	2025	—	2025	—	6075	—	. . . . .	1800
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
2025	—	2025	—	2025	—	6075	—	. . . . .	1800
2025	—	2025	—	2025	—	6075	—	. . . . .	1800
900	—	**900**	—	**900**	—	**2700**	—	Contributions capitalisées . . .	**800**
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
2025	—	2025	—	2025	—	6075	—	. . . . .	1800
270	—	**270**	—	**270**	—	**810**	—	Contributions capitalisées . . .	**240**
2025	—	2025	—	2025	—	6075	—	. . . . .	1800
450	—	**450**	—	**450**	—	**1350**	—	Contributions capitalisées . . .	**400**
2025	—	2025	—	2025	—	6075	—	. . . . .	1800
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
270	—	**270**	—	**270**	—	**810**	—	Contributions capitalisées . . .	**240**
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
900	—	**900**	—	**900**	—	**2700**	—	Contributions capitalisées . . .	**800**
2025	—	2025	—	2025	—	6075	—	. . . . .	1800
270	—	270	—	270	—	810	—	. . . . .	240
21375	—	21375	—	21375	—	64125	—	. . . . . Total	19000
540	—	540	—	2835	—	3915	—	Soit 57000 francs pour la période triennale 1893/1895.	
Serbie, Grèce		Grèce Républ. Argentine		Serbie, Républ. Argentine, Grèce, Japon					

La Commission permanente approuve, conformément à la première conclusion de ce rapport, les comptes de l'exercice de 1891 et donne décharge pleine et entière à M. le Directeur du Bureau central pour sa gestion, y compris l'expédition de Honolulu.

Concernant les arriérés des contributions dont il est rendu compte dans le rapport, le bureau de la Commission est invité à faire les démarches utiles auprès des Représentants diplomatiques des Etats en question à Berlin.

Quant au projet de la fondation d'une station centrale de pendule au Bureau international des Poids et Mesures, pour lequel la Commission a voté provisoirement l'année dernière, à Florence, un crédit de trois mille francs, elle approuve maintenant, après avoir reçu des renseignements sur les résolutions prises par le Comité international du mètre, la proposition du rapport *de porter ce crédit au besoin jusqu'à cinq mille francs = quatre mille marks.*

La prévision du budget pour l'exercice de 1893 est approuvée et en particulier la Commission autorise le Bureau central à *dépenser jusqu'à concurrence de trois mille sept cents cinquante francs = trois mille marks, dans l'intérêt de la discussion et de la publication des observations de latitude, qui lui seront fournies par les différents Observatoires.*

Enfin, la Commission approuve la proposition de renvoyer à l'année 1895, où il s'agira de renouveler la Convention, les changements de certaines dispositions actuelles, relatives à la gestion financière.

Après avoir ainsi adopté toutes les propositions du rapport financier, la Commission décide d'en communiquer un résumé à la Conférence générale, en même temps qu'on lui demandera de se prononcer sur la diminution qu'on peut faire subir aux contributions annuelles des Etats. Sur ce dernier point, M. *Færster* donne quelques explications provisoires qu'il promet de soumettre encore dans une forme définitive à la Commission.

Rapport de la Commission permanente à la Conférence générale sur la fixation des contributions pour les trois années 1893-1895.

« D'après l'article 9 de la Convention, il doit être procédé à une nouvelle distribution des contributions entre tous les Etats, lorsque de nouveaux Etats ayant adhéré à l'Association géodésique internationale, la conservation de l'ancienne échelle des contributions aurait pour conséquence de dépasser la limite de la dotation de la Commission permanente, fixée à 16000 M. (20000 fr.) par l'article 7 de la Convention.

« Une pareille modification a déjà été apportée, pour la période triennale 1890-1892, par la Conférence générale de 1889 (Voir *Comptes-Rendus de 1889*, p. 52.)

« Il incombera de même à la présente Conférence d'établir une nouvelle échelle des contributions pour la période triennale de 1893-1895; car non seulement, depuis sa dernière réunion, un nouvel Etat (Grand-Duché de Bade) a adhéré à la Convention, mais par la Conférence de 1889 il a été expressément réservé à la Conférence de 1892 de tenir compte du surplus final de la somme des contributions fixées pour la période 1890-1892, comparée à la dotation triennale réglementaire de 48,000 M. (60,000 fr.) de la même manière que cela a été fait en 1889 avec le surplus analogue de 320 M. (400 fr.) provenant de la première période triennale de 1887-1889.

« Voici la situation actuelle de la dotation de la Commission permanente :

« Dans la période triennale, la somme des contributions des 27 Etats, appartenant depuis 1890 à la Convention, abstraction faite des arriérés qui rentreront probablement en peu de temps, et d'autre part en laissant de côté les petits surplus payés par erreur par quelques Etats, qui seront à déduire de leurs contributions prochaines, s'est élevée à. . . . . 51 300 M. (64 125 fr.)

« En y ajoutant le surplus de 320 M. (400 fr.) provenant des contributions de la première période triennale . . . . . 320 » (400 »)

« On trouve que les ressources accordées par les Etats ont atteint, pour la seconde période triennale, c'est-à-dire de 1890-1892, le total de . . . . . 51 620 » (64 525 »)

Au lieu de la somme réglementaire de . . . . . 48 000 » (60 000 »)

« De sorte qu'à la fin de cette période il reste un surplus de . . . . . 3 620 » (4 525 »)

« Pour assurer à la troisième période triennale la somme réglementaire des contributions de 48000 M. (60000 fr.), il suffira donc que la somme des contributions à payer dans les trois prochaines années atteigne le montant de. . . . 44 380 M. (55 475 fr.)

« D'autre part, la simple continuation des contributions annuelles pour ces trois années donnerait un total de . . . . 51 300 » (64 125 »)

C'est-à-dire un surplus total de . . . . . 6 920 » (8 650 »)

« Il sera donc indispensable, pour satisfaire aux prescriptions de la Convention, de décider une nouvelle diminution de l'échelle des contributions, qui strictement devrait aller jusqu'à $\frac{6920}{51300} = 13{,}5$ pour cent des contributions actuelles, ou 12,1 pour cent de leurs valeurs initiales.

« Nous proposons donc à la Conférence, dans le même sens approximatif suivant lequel la Conférence de 1889 a décidé une diminution de 10 % des contributions, d'opérer cette fois une nouvelle réduction des contributions de 10 % de leurs valeurs initiales, égale à la neuvième partie de leur montant actuel, de sorte que leur total pour la période triennale de 1893-95 n'atteindra que 45600 M. (57000 fr.), mais en ajoutant le surplus disponible des périodes précédentes, la somme de 49220 M. (61525 fr.). »

Les conclusions de ce rapport ont été appuyées en outre par plusieurs tableaux comparatifs des périodes triennales précédentes et complétées par le tableau des contributions nouvelles pour la période 1893-95, que le rapporteur M. Fœrster a communiqués et qu'on trouve dans le procès-verbal de la deuxième séance de la Commission permanente. (Voir ci-dessus, p. 5 à 9.)

La Conférence générale adopte sans discussion et à l'unanimité les propositions de la Commission permanente, concluant à une diminution de 10 % des valeurs initiales des contributions conventionnelles et ratifie la nouvelle échelle des parts contributives pour la période 1893-95, établie conformément à cette réduction.

Typ. Attinger frères. — Neuchâtel (Suisse).

Stockton, Calif.

M520793

QB275
I6
1886